



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 10/02/2021

La chasse au coronavirus et à ses variants continue en région bruxelloise

À Bruxelles, la situation épidémiologique montre quelques évolutions qui imposent une grande vigilance continue. D'ailleurs, le processus de testing & tracing a été renforcé pour faire face à la propagation du virus et de ses nouveaux variants.

La situation épidémiologique bruxelloise montre quelques évolutions à surveiller : le taux d'incidence (c'est-à-dire le nombre d'infections pour 100.000 habitants) augmente à 257 le 10/02, au lieu de 247 le 03/02. On constate également une augmentation de 23% du nombre d'infections au Covid-19 depuis la semaine dernière. 40.000 personnes sont testées chaque semaine depuis le début de l'année, soit davantage qu'à la fin 2020. Le taux de positivité quant à lui reste relativement stable puisqu'il est de 5,2% le 10/02, tout comme le 03/02.

Depuis plusieurs jours, on note également une **légère diminution des hospitalisations**, qui passent à 207 le 09/02, contre 224 le 03/02. **Le nombre de personnes en unités de soins intensifs augmente légèrement**, et passe à 44 le 09/02, contre 40 le 03/02. Par contre, le **nombre de décès diminue** en passant à 22 le 09/02, contre 25 le 03/02. Pour rappel, les hospitalisations suivent les contaminations avec 15 jours de retard. Tout comme les éventuels décès suivent les hospitalisations avec 15 jours de retard.

Une procédure de testing & tracing intensive

Face à la propagation des nouveaux variants, la Cocom a mis en place une nouvelle procédure de tracing intensive des cas positifs. Depuis le 13 janvier, les personnes positives présentant une charge virale élevée (soit une valeur CT basse) ainsi que celles avec le gène S manquant (S gen dropout) font l'objet d'un tracing renforcé, qui permet de localiser rapidement des foyers potentiels liés aux nouveaux variants et de les isoler. Depuis le 18 janvier, une équipe de 13 agents de terrain formés spécifiquement à cette recherche de foyers épidémiologiques a également été constituée parmi les plus de 300 personnes travaillant déjà sur le tracing des cas positifs au Covid-19.

Ce travail de traçage spécifique des nouveaux variants a permis de repérer plusieurs foyers de contamination dans des lieux collectifs, 67 au total pour la semaine du 2 février, pour lesquels la procédure d'isolement a été immédiatement lancée :

- 7 dans des établissements de soins (dont 1 est suspecté d'être le variant britannique),
- 3 dans des institutions pour personnes handicapées (dont 1 est confirmé appartenir au variant britannique),
- 6 dans des entreprises (dont 2 suspectés d'être le variant britannique),
- 3 dans des crèches (dont 1 suspecté d'être le variant britannique),
- 8 dans des jardins d'enfants,
- 12 dans les maisons de retraite,

- 1 dans d' autres établissements d'éducation (promotion sociale, éducation des adultes, etc.) (qui est confirmé appartenir au variant britannique),
- 17 dans l'enseignement primaire (dont 7 suspectés d'être le variant britannique),
- 7 dans l'enseignement secondaire (dont 3 suspectés d'être le variant britannique),
- 3 dans les collectivités sociales (dont 2 suspectés d'être le variant britannique).

Chaque cas positif dans une collectivité est suivi par le médecin référent de cette collectivité (ses contacts en dehors de la collectivité sont suivis par le call-center général). Dans le cas d'un foyer potentiel (c'est à dire lorsque 2 cas positifs sont détectés dans les 7 jours avec un lien épidémiologique), le médecin a l'obligation de déclarer ce foyer à l'équipe de l'Inspection de l'Hygiène des Services du Collège réuni de la Cocom (c'est-à-dire l'Administration de la Cocom). Celle-ci suit ensuite la situation en collaboration avec le médecin, qui reste responsable de la coordination des actions avec le pouvoir organisateur de la collectivité.

En cas de suspicion d'un foyer en général ou d'un foyer sur la base du variant ou de haute transmissibilité, le médecin inspecteur d'hygiène de la Cocom peut décider d'élargir les critères de mise en quarantaine et de dépistage. La liste des contacts à risque est établie. Ces personnes devront se soumettre à un test. Il leur demandé de garder la quarantaine pendant la période d'attente du résultat de test. Toute personne dont le résultat du test est positif est informée de l'obligation de se mettre en isolement et la procédure de suivi des contacts à risque recommence autour de cette personne.

Le médecin de la collectivité, soutenu par le médecin de l'inspection de l'hygiène, garde donc la responsabilité du processus sanitaire. Cependant, le pouvoir organisateur peut encore décider de fermer certains établissements comme des écoles, en raison du manque de personnel pour organiser les activités ('fermeture administrative'.)

Dans des cas de foyers étendus et/ou en présence d'un taux d'incidence élevé dans un quartier ou une commune, avec un impact sur 'la vie de la commune', une réunion avec le bourgmestre concerné, la Haute Fonctionnaire, le médecin de l'inspection de l'hygiène et d'autres acteurs pertinents peut être convoquée pour débattre des mesures à prendre ou de la communication à mener.

Au vu de ces chiffres, l'importance de respecter les gestes barrière et toutes les mesures mises en place pour limiter la contamination du virus doit à nouveau être soulignée. Ainsi que l'importance de se faire tester à l'apparition du moindre symptôme (la toux, les difficultés respiratoires, la fièvre, les courbatures, la fatigue, la perte du goût et/ou de l'odorat, le nez bouché, le mal de gorge, ou encore la diarrhée). Rappelons que [depuis le 21 janvier, à Bruxelles, les personnes symptomatiques peuvent se présenter dans un centre de test sans prescription préalable d'un médecin](#) (la prescription pour le test se fait alors par le médecin dans le centre de test).

Plus d'informations sur la stratégie de testing & tracing sur coronavirus.brussels.